



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012**

N° 2012 - 09 - 28 - 01

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**CRMC - CFSL - CLUB CANIN**

Le 28 septembre 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 20 septembre 2012

**Date d'affichage de la convocation** : 20 septembre 2012

**PRESIDENCE** : M. BIAUX, maire

**PRESENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – M. PEROT – Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY - M. ANTUNES - Mme CORREIA – M. BESSON.

|                         |              |                 |            |
|-------------------------|--------------|-----------------|------------|
| <b><u>EXCUSES</u></b> : | M. FAUCONNET | donne pouvoir à | M. BIAUX   |
|                         | Mme MILLOT   | donne pouvoir à | Mme ROLLET |
|                         | Mme GÉRARDIN | donne pouvoir à | Mme DETERM |
|                         | M. CHOUARD   | donne pouvoir à | M. BISSON  |

**ABSENTS** : Mme MOREAU  
Mme GABREL  
M. SMITH  
M. JOSEPH  
M. CARRASCO

**Membres en exercice** : 29

**Membres présents** : 19

**Procurations** : 4

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** : Mme DORTA-BERMEJO

**1/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**CRMC - CFSL - CLUB CANIN**

Le 14 juin 2012, par délibération n° 2012-06-14-07 le conseil municipal s'est prononcé sur les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2012.

Il a été alloué un montant total de 13 917,23 € de subventions sur un budget de 21 000 €.

**1°) Associations à vocation culturelle, de loisirs et de solidarité**

**1-1 Subventions de fonctionnement ordinaire**

Une demande a été déposée tardivement par le Club Canin de Fagnières. La subvention est composée d'un forfait de 125 € auquel s'ajoute une variable basée sur le nombre et l'âge des adhérents :

- 4,07 € par adhérent de moins de 20 ans ;
- 2,01 € par adhérent de plus de 20 ans.

Il est proposé d'attribuer au Club Canin de Fagnières une subvention d'un montant de 209,62 €.

**1-2 Subvention exceptionnelle**

Le Centre de rééducation motrice de Champagne envisage de développer pour les jeunes de l'association des activités tournées vers l'extérieur, ainsi que des rencontres sportives.

A cet effet, Il souhaite acquérir des survêtements pour les jeunes du centre de rééducation et leurs accompagnateurs afin d'être identifiables lors des sorties (qu'elles soient sportives, éducatives et rééducatives).

Une subvention est sollicitée pour la fourniture des vêtements, ainsi que le flocage aux couleurs de l'association, dont la dépense s'élève à 650 €.

Le logo de la commune y sera apposé en tant que sponsor sur une partie voyante de l'équipement (manche ou poitrine).

Il est proposé de participer à la dépense à hauteur de 300 €.

## 2°) Brocante 2012

Le Club Fagnierot Sport et Loisirs (CFSL) a organisé le dimanche 2 septembre dernier une opération "vide grenier" sur le domaine public de la commune de Fagnières.

La commune a encaissé à ce titre 2 170 €, en vertu du principe et des tarifs votés par le conseil municipal le 4 avril 2000 pour les droits de place. (Actualisés par délibération du 18 décembre 2008).

Il convient de reverser cette somme à l'organisateur, minorée des 110 € afférents aux frais de régie, conformément à la délibération citée.

Il vous est donc proposé de verser une subvention de 2 060 € au CFSL, à prélever sur le compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations".

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances ;

**OUI l'exposé qui précède**

**DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessous :

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| - Club Canin de Fagnières | 209,62 €   |
| - CRMC                    | 300,00 €   |
| - CFSL                    | 2 060,00 € |

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 23

- Voix contre : -

- Abstentions : -

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**